

1- IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ

<i>émission: 24/09/2018 selon 1907/2006/CE</i> <i>page 1/5</i>	
NOM DU PRODUIT	SECTIBIO
FOURNISSEUR	AMPLITUDE SERVICES
RAISON SOCIALE	ZI EUROPORT
ADRESSE COMPLÈTE	57500 SAINT AVOLD
TÉLÉPHONE	03 87 00 42 20
TÉLÉCOPIE	03 87 00 42 21
URGENCE	01 40 05 45 45 Hôpital Fernand WIDAL, Paris
FDS	as.fiches@numericable.fr
SECTEUR D'UTILISATION	
-SU21 UTILISATIONS PAR CONSOMMATEURS	Ménages privés / public général / consommateurs.
-SU22 UTILISATIONS PROFESSIONNELLES	Domaine public (administration, éducation, spectacles, services, artisans).
-SU3 UTILISATIONS INDUSTRIELLES	Utilisation de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels.
-CATÉGORIE DU PRODUIT	PC8: produits biocides (par ex. désinfectants, insecticides).
-EMPLOI DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION	Insecticide végétal biodégradable prêt à l'emploi.

2- IDENTIFICATION DES DANGERS

CLASSIFICATION SELON 1272/2008/CE	Aquatic Chronic 3, H 412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE SELON CLP	
-ÉTIQUETAGE SELON 1272/2008/CE	Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
-PICTOGRAMMES DE DANGER	Néant.
-MENTION D'AVERTISSEMENT	Néant.
-MENTIONS DE DANGER	H 412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
-CONSEILS DE PRUDENCE	P 101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P 102: Tenir hors de portée des enfants. P 103: Lire l'étiquette avant utilisation. P 273: Éviter le rejet dans l'environnement. P 501: Éliminer le contenu/ le récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
INDICATIONS COMPLÉMENTAIRES	Étiquetage biocide selon la Directive 528/2012/CE: TP 18: INSECTICIDE PRÊT A L'EMPLOI. Substances biocides avec %m/m: -Pyrèthre (CAS 8003-34-7) 0,08%; -PBO (CAS 51-03-6) 0,35%; -Géraniol (CAS 106-24-1) 0,05% N° inventaire: 27098.
ÉVALUATIONS PBT ET vPvB	Non applicables.

3- COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

CARACTÉRISATION CHIMIQUE	Mélanges.
DESCRIPTION	Mélange de substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.



3- COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS (suite)

COMPOSANTS DANGEREUX	PYRÈTHRE: CAS: 8003-34-7 CE: 232-319-8 Acute Tox. 4, H 302 Acute Tox. 4, H 312 Acute Tox. 4, H 332 C<0,1%
	OXYDE DE 2(2-BUTOXYETHOXY)ETHYLE ET DE 6-PROPYLPIPERONYLE: CAS: 51-03-6 CE: 200-076-7 Aquatic Acute 1, H 400 Aquatic Chronic 1, H 410 0,1%<= C< 2,5%.
	GERANIOL: CAS: 106-24-1 CE: 203-377-1 Skin Sens. 1, H 317 C<0,1%.
	Libellé des phrases de risque citées: se référer au chapitre 16.

4- PREMIERS SECOURS

DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS	Aucune mesure particulière n'est requise.
-REMARQUES GÉNÉRALES	
-APRÈS INHALATION	En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.
-APRÈS CONTACT AVEC LA PEAU	Laver immédiatement à l'eau. En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.
-APRÈS CONTACT AVEC LES YEUX	Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant 15 minutes, en écartant bien les paupières. S'il apparaît une douleur, rougeur ou gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.
-APRÈS INGESTION	Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.
SYMPTÔMES ET EFFETS	Pas d'autres informations importantes disponibles.
SOINS ET TRAITEMENTS	Pas d'autres informations importantes disponibles.

5- MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYENS D'EXTINCTION	Dioxyde de carbone, poudre d'extinction, eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
DANGERS PARTICULIERS	Pas d'autres informations importantes disponibles.
ÉQUIPEMENT SPÉCIAL DE SÉCURITÉ	Aucune mesure particulière n'est requise.

6- MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES	Pas nécessaire.
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel. Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines. Diluer avec beaucoup d'eau
CONFINEMENT ET NETTOYAGE	Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
RÉFÉRENCE A D'AUTRES SECTIONS	Aucune substance dangereuse n'est dégagée. Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8. Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre consulter le chapitre 7. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7- MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION SANS DANGER	Aucune mesure particulière n'est requise.
--------------------------	---



7- MANIPULATION ET STOCKAGE (suite)

MANIPULATION SANS DANGER (suite)

- PRÉCAUTIONS A PRENDRE
- PRÉVENTION DES INCENDIES- EXPLOSIONS

STOCKAGE

- EXIGENCES SUR LIEUX ET CONTENEURS
- STOCKAGE COMMUN
- CONDITIONS DE STOCKAGE AUTRES

UTILISATIONS FINALES PARTICULIÈRES

Aucune mesure particulière n'est requise.
Aucune mesure particulière n'est requise.

Aucune mesure particulière n'est requise.
Pas nécessaire.
Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Pas d'autres informations importantes disponibles.

8- CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

INSTALLATIONS TECHNIQUES

COMPOSANTS PRÉSENTANT DES VALEURS-SEUIL A SURVEILLER PAR POSTE DE TRAVAIL

REMARQUE SUPPLÉMENTAIRE

CONTRÔLES DE L'EXPOSITION

- MESURES GÉNÉRALES
- PROTECTION RESPIRATOIRE
- PROTECTION DES MAINS
- PROTECTION DES YEUX

Sans autre indication, voir point 7.

Le produit ne présente pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Ce document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

N'est pas nécessaire.

Pas nécessaire.
Matériaux des gants : non concerné.
Temps de pénétration du matériau des gants: non concerné.

Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

9- PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ASPECT

pH A 20°C

POINT DE FUSION

POINT D'ÉBULLITION

POINT D'ÉCLAIR

INFLAMMABILITÉ (SOLIDE, GAZEUX)

TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION

AUTO INFLAMMATION

DANGER D'EXPLOSION

LIMITES D'EXPLOSIVITÉ

PRESSION DE VAPEUR A 20°C

DENSITÉ A 20°C

HYDROSOLUBILITÉ

COEFFICIENT DE PARTAGE N-OCTANOL/EAU

VISCOSITÉ

AUTRES INFORMATIONS

Liquide, blanchâtre, d'odeur caractéristique.

7,0 ± 0,5

Non déterminé.

100°C

Non applicable.

Non applicable.

Non déterminé.

Le produit ne s'enflamme pas spontanément;

Le produit n'est pas explosif.

Non déterminées.

23 hPa

1 ± 0,02

Soluble.

Non déterminé.

Non déterminé.

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10- STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

RÉACTIVITÉ

STABILITÉ CHIMIQUE

DÉCOMP. THERMIQUE/CONDITIONS A ÉVITER

POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES

CONDITIONS A ÉVITER

MATIÈRES INCOMPATIBLES

Pas d'autres informations complémentaires disponibles.

Mélange stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la section 7.

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Aucune réaction dangereuse connue.

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10- STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ (suite)**

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que le monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, hydrocarbures variés, aldéhydes et suies.

11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

TOXICITÉ AIGUË

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

CORROSION/IRRITATION CUTANÉE

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

LÉSIONS GRAVES/IRRITATION OCULAIRES

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE/CUTANÉE

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

MUTAGENICITÉ CELLULES GERMINALES

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

CANCÉROGÉNÉCITÉ

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE ORGANES CIBLES

-EXPOSITION UNIQUE

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

-EXPOSITION RÉPÉTÉE

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

DANGER PAR ASPIRATION

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12- INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

TOXICITÉ AQUATIQUE

Pas d'autres informations importantes disponibles.

PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ

Pas d'autres informations importantes disponibles.

POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

Pas d'autres informations importantes disponibles.

MOBILITÉ DANS LE SOL

Pas d'autres informations importantes disponibles.

INDICATIONS GÉNÉRALES

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (classification propre): polluant.
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations. Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

ÉVALUATIONS PBT ET vPvB

Non applicables.

AUTRES EFFETS NÉFASTES

Pas d'autres informations importantes disponibles.

13- CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.

EMBALLAGES NON NETTOYÉS

Évacuation selon les prescriptions légales.

PRODUIT DE NETTOYAGE RECOMMANDE

Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage.

14- INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N° ONU

Néant.

NOM D'EXPÉDITION ONU

Néant.

CLASSE DE DANGER POUR LE TRANSPORT

Néant.

GROUPE D'EMBALLAGE

Néant.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Marine polluant: non.



14- INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT (suite)

PRÉCAUTIONS UTILISATEURS
MARPOL 73/78 ET RECUEIL IBC
"RÈGLEMENT TYPE" DE L'ONU

Non applicable.
Non applicable.
Néant.

15- INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

RÈGLEMENTATIONS PARTICULIÈRES
-ÉTIQUETAGE DES BIOCIDES 98/8/CE

TP 18: INSECTICIDE PRÊT A L'EMPLOI.
Substances biocides avec %m/m:
-Pyrèthre (CAS 8003-34-7) 0,08%;
-PBO (CAS 51-03-6) 0,35%;
-Géraniol (CAS 106-24-1) 0,05%

-ÉTIQUETAGE SELON 1272/2008/CE

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP. Voir § 2.

-DIRECTIVE 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I: aucun des composants n'est compris.

-RÈGLEMENT 1907/2006/CE

ANNEXE XVII, conditions de limitation: 3.

ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE

Préparation non considérée comme dangereuse.

16- AUTRES INFORMATIONS

PHRASES IMPORTANTES

H 302: Nocif en cas d'ingestion.
H 312: Nocif par contact cutané.
H 317: Peut provoquer une allergie cutanée.
H 332: Nocif par inhalation.
H 400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H 410: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

IMPORTANT

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Date d'émission de la fiche: 24/09/2018
revue le 18.11.2018 am.

fiche établie selon 1907/2006/CE (REACH)